

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU TRIANGLE VERT

Document d'arrêt



Commune de CHATENOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNALEnsemble de la commune au
1/5000 èmeArrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025
Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29
Initiative@orange.fr initiatived25@orange.fr

Pièce n°4.3.11

initiative

Légende :

— Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI

UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périphéries de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UBe : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée

UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périphéries de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ULi : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périphéries de protection de captage

ZONES A URBANISER

UAu, AUb, AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périphéries de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

Atz, Atz, Atz, Atz... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisés)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

Nl : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

Nlr : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt, Ngtz : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Ntz, Ntz... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntb : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.154-34 :

Risques géologiques

▼ Mines (Source : BRGM)

⊕ Carrrière (Source : BRGM)

◆ Indice karstique (Dolines)

◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

--- Falaises

--- Aléa très fort

--- Affaissement / effondrement

--- Gisement de terrain

--- Chute de blocs

--- Aléa fort et moyen

--- Affaissement / effondrement

--- Gisement de terrain

--- Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

△△ Zone A - contrainte très forte

△△ Zone B - contrainte forte

△△ Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

--- Axe Ligne Haute Tension

--- Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

--- Russellement (source : DDT + Commune)

--- Secteur de l'imitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feu de forêt)

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

L.151-19

--- Elément ponctuel du bâti ou du paysage

--- Elément linéaire du bâti ou du paysage

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19